



Conseil Municipal du 28 Septembre 2026
DELIBERATION N° 2026 – 58

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : lundi 21 septembre 2026

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur GIRBAL Alain, Madame ROIG Colette, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur TRESSON Sébastien, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur EL GOUY Bouarfa, Madame FROMENT Isabelle, Madame MARQUIÉ DUBIÉ Hélène, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Monsieur TOLOSA Michel, Madame SERRANO Corine, Monsieur DE CASO Alexandre, Madame GIL Laura, Monsieur FILIATRE Olivier, Madame DESTAVILLE Marie-Ange, Monsieur NADLER Florent, Madame BARRERE GOYARD Laure, Madame PEREZ-BISE Audrey, Monsieur RICHER Guillaume, Madame RIO Myriam, Monsieur MONNIER Adrien

Procurations :

Monsieur TONNAIRE Frédéric à Monsieur DE CASO Alexandre

Absents : Monsieur GACON Mathieu

Secrétaire : Monsieur MONNIER Adrien

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL 2026

Le Maire rappelle que toute augmentation ou diminution de crédit, et que tout mouvement d'un article vers un autre, ou d'une section vers une autre au cours de l'exercice budgétaire, doit faire l'objet d'une décision modificative.

Le Maire propose les mouvements de crédits suivants, au sein des sections de fonctionnement :

Opération	Fonction	Article	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
				Diminution Crédits	Augmentation Crédit	Diminution Crédits	Augmentation Crédit
SECTION FONCTIONNEMENT							
	020	6156	Maintenance informatique		2 454.00 €		
	020	75888	Autres Produits divers de gestion courante				7 219.00 €
	020	615221	Entretien et réparation bâtiments		7 219.00 €		
	020	021	Virement à la section investissement	2 454.00 €			
			Total fonctionnement	2 454.00 €	9 673.00 €	- €	7 219.00 €
SECTION INVESTISSEMENT							
	020	023	Virement de la section fonctionnement			2 454.00 €	- €
114	020	2051	Logiciels	2 454.00 €			
116	322	2188	Autres immobilisations corporelles		400.00 €		
129	4221	2188	Autres immobilisations corporelles		1 000.00 €		
117	212	21351	Installations gale bâtiments publics	1 400.00 €			
			Total Investissement	3 854.00 €	1 400.00 €	2 454.00 €	- €
			TOTAL GENERAL		4 765.00 €		4 765.00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Président,

ACCEPTE les mouvements de crédits proposés dans le cadre de la décision modificative n°2.

VOTE : 26 POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 30 septembre 2026
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique *telerecours citoyen* accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

